

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/MAI/085	<b>OBJET :</b>  DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2017
<u>Date du conseil municipal</u> 29/05/2017	
<u>Date de la convocation</u> 22/05/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 22/05/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 22 mai 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER, représentée par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME

Était absent :

- Jacob NALOUHOUNA

Madame Sylvie GALLOCHER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération du conseil municipal n°2017/AVR/056 en date du 10 avril 2017 approuvant le budget annexe de l'assainissement de la commune de Nangis pour l'année 2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes d'investissement,

VU le budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

**ARTICLE 1 :**

ADOpte la décision modificative des crédits de dépenses et de recettes tels qu'ils ressortent des tableaux ci annexés à la présente :

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Budget annexe de l'Assainissement 2017*

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Motif</b>	<b>Montant</b>
<b>Chap 13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>11 812,00 €</b>
131	Subventions d'équipement	11 812,00 €
	<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>11 812,00 €</b>

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Budget annexe de l'Assainissement 2017*

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Motif</b>	<b>Montant</b>
<b>Chap 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>11 812,00 €</b>
1681	Autres emprunts	11 812,00 €
	<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>11 812,00 €</b>

**ARTICLE 2 :**

DIT que cette décision vient modifier le budget annexe de l'assainissement de la commune de l'année 2017 en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2017

Le Maire  
Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170530-2017-MAI-085-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2017  
Date de réception préfecture : 01/06/2017